

Dématérialisation des demandes de subvention

Réunions d'arrondissement



L'instruction du 18 août 2023 relative à la dématérialisation et à la simplification des demandes de DETR et de DSIL pour l'exercice 2024 prévoit :

- la généralisation du recours à la plateforme « démarches simplifiées » pour collecter les dossiers de demande de DETR et la DSIL ;
- la mise en place d'un formulaire unique national pour la DETR et la DSIL 2024.



Comment trouver la démarche ?

Pour déposer un dossier sur [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr), il est nécessaire de disposer du lien de la démarche qui vous intéresse. Il ressemble à un lien de cette forme :

`https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/xxxxxxxxxxxxxx`

Ce lien vous est communiqué par email par le bureau des finances locales, à l'ouverture de la campagne, en même temps que le règlement DETR et la circulaire DSIL pour 2024.



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

demarches-simplifiees.fr

Se connecter à demarches-simplifiees.fr

Vous avez déjà un compte

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Connectez-vous : « J'ai déjà un compte »
(Onglet en bas à droite)

Créer un compte

Créer un compte : « Créer un compte demarches-simplifiees.fr »

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

(Onglet en bas en gauche)



Connectez-vous avec vos identifiants

Se connecter avec son compte

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe

Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

Se connecter

Créer votre compte

Se créer un compte en choisissant un identifiant

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe

Afficher

Votre mot de passe doit contenir :

i 8 caractères minimum

Créer un compte

Ne choisissez pas l'adresse mail de la personne en charge du dossier, choisissez plutôt une adresse mail fonctionnelle et générique consultable par plusieurs personnes.



PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR

Liberté
Égalité
Fraternité

demarches-simplifiees.fr

Vous êtes connecté



PREF28 Demande de subvention DETR et DSIL 2024

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ?

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions. Pour plus d'informations sur la DETR : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissement/>

Identification de votre collectivité locale

PREF28 Demande de subvention DETR et DSIL 2024

Date limite : 29 février 2024 à 23 h 59 (heure de Paris).

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET

24280019100015

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

Renseigner votre n° de Siret (14 chiffres)



Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL pour l'année 2024

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales et aux EPCI qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024. Votre demande sera automatiquement orientée vers la Préfecture et/ou les Sous-Préfectures.

Les priorités et les modalités de dépôt des dossiers sont adaptées au niveau départemental. **Pour plus d'informations sur le calendrier et les conditions d'octroi des subventions dans votre département, consultez l'instruction transmise par votre préfecture de département.** Si vous n'avez pas reçu cette instruction, contactez le Bureau des Finances Locales (DRCL/BFL) : pref-subventions@eure-et-loir.gouv.fr ou consultez le site internet.

[Lire plus](#)

Pour constituer votre dossier, les sections suivantes sont à compléter :

- Informations sur le porteur de projet
- Présentation de l'opération
- Plan de financement prévisionnel
- Finalisation du dossier

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

**Important,
enregistrement
automatique du dossier
dans « Brouillon ».**



Identification de la collectivité porteuse du projet

Tous les champs avec un (*) sont obligatoires.

Nature du porteur de projet *

Sauf cas particuliers, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

- Commune
- EPCIFP
- Pôle d'équilibre territorial et rural
- Syndicat de communes
- Autre



Département et arrondissement du porteur de projet *

Votre dossier sera transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.

Choisir le département et
l'arrondissement dans la
liste déroulante

28 - Eure-et-Loir - arrondissement de
Chartres

28 - Eure-et-Loir - arrondissement de
Châteaudun

28 - Eure-et-Loir - arrondissement de
Dreux

28 - Eure-et-Loir - arrondissement de
Nogent-le-Rotrou

Fonction du porteur de projet *

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

- Maire
- Président d'EPCI
- Autre



Point d'attention : les pièces jointes

Au préalable, préparez tous les documents que vous devez joindre à votre dossier.

Enregistrer-les dans un répertoire dédié après les avoir nommés, par exemple :

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI *

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

Taille maximale : 200 Mo.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

**Bonneval_délibération.pdf
Bonneval_présentation_projet.pdf**

Joindre un document de présentation de votre projet *

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

Taille maximale : 200 Mo.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Il ne peut y avoir qu'un fichier sélectionné par rubrique mais vous pouvez scanner plusieurs documents par fichier.



Après avoir rempli le formulaire et intégré les pièces jointes, vous déposez votre dossier

Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#) 

Déposer le dossier

Lorsque vous remplissez un formulaire sur demarches-simplifiees.fr, les informations que vous remplissez sont enregistrées automatiquement.

Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, il suffit de fermer la page du formulaire. Quand vous irez à nouveau sur demarches-simplifiees.fr, vous pourrez reprendre votre démarche là où vous vous êtes arrêtés.



Comment reprendre votre formulaire plus tard ?

Si vous avez déjà commencé à remplir une démarche, vous pouvez retrouver votre dossier déjà rempli. Pour cela :

- Connectez-vous à demarches-simplifiees.fr, utilisez votre identifiant et votre mot de passe (Diapo n°4).
- Dans la liste de vos dossiers, cliquez sur le dossier en brouillon que vous souhaitez reprendre. Vous pouvez également faire une recherche par numéro de dossier, mots-clés ou en filtrant par démarches.

Mes dossiers

Rechercher un dossier (N° de dossier, mots-clés)



Toutes les démarches

2 en cours

1 traité

2 supprimés récemment

Sélectionner un filtre

2 sur 2 dossiers

PREF28 Demande de subvention DETR et DSIL 2024

MAIRIE

Créé le 11/10/2023 modifié le 11 octobre 2023 15:33

dossier N° 14 535 579

BROUILLON

Continuer à remplir

Autres actions

Numéro et
statut du
dossier



Point d'attention

Après soumission de votre dossier, vous recevrez un accusé réception automatique. Ce message ne vaut pas accusé de réception du dossier complet mais vous permet de démarrer les travaux sous votre responsabilité sans que cela n'engage l'État.

Après une première étude de votre dossier, vous recevrez un 2ème accusé de réception vous confirmant la complétude de votre dossier et son passage en instruction dans la programmation de chaque sous-préfet d'arrondissement.



ATTENTION LES EMAILS QUE VOUS RECEVREZ PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA PLATEFORME PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES « SPAMS ».



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

demarches-simplifiees.fr

Exemple d' email automatique d'accusé réception, dans votre messagerie « demarches-simplifiees »



Bonjour,

Votre dossier n° 14648190 **a bien été déposé.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez encore y apporter des modifications tant qu'il est « en construction ».

Lorsqu'il sera indiqué que le dossier est passé « en instruction », vous ne pourrez plus intervenir.

Bien cordialement,

[Consulter mon dossier](#)

[J'ai une question](#)

—
Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

demarches-simplifiees.fr est un service fourni par la DINUM



Sur votre profil sur « demarches-simplifiees ». Vous avez soumis votre dossier.

PREF28 Demande de subvention DETR et DSIL 2024

dossier N° 14 648 190

MAIRIE

EN CONSTRUCTION

☑ Déposé le 20/10/2023



Modifier le dossier

Autres actions ▾

Le statut du dossier a changé, il est passé de « BROUILLON » à « EN CONSTRUCTION », A ce stade, il est toujours modifiable.

PREF28 Demande de subvention DETR et DSIL 2024

dossier N° 14 648 190

MAIRIE

EN INSTRUCTION

☑ Déposé le 20/10/2023



Actions ▾

Les services de la Préfecture d'Eure-et-Loir ont pris en charge votre dossier. Le statut est passé de « EN CONSTRUCTION » à « EN INSTRUCTION ». Maintenant, il n'est plus possible de le modifier.



Points d'attention : priorité des dossiers

Le nombre de dossiers déposés sur la plateforme est limité à deux par collectivité, excepté pour les communautés de communes pour lesquelles le nombre de dossiers est porté à trois. **Il conviendra de prioriser ces dossiers.**

Si vous avez déjà déposé un dossier éligible au titre de la DETR et/ou DSIL en 2023 et que l'opération n'a pas été retenue, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier en 2024 même si l'opération a débuté entre temps à condition que celle-ci n'ait pas été modifiée depuis.

Néanmoins, il faudra retranscrire votre dossier 2023 sur la plateforme « demarches-simplifiees.fr » et préciser qu'il s'agit d'une opération que vous avez déjà présentée en 2023 dans le paragraphe dédié : « Aides à l'investissement sollicitées ».



Attention : le projet ne devra pas être achevé.



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

demarches-simplifiees.fr

Merci de votre attention

Contact :

pref-subventions@eure-et-loir.gouv.fr